

République Française
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 21 avril 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le jeudi vingt-quatre mars à dix-neuf heures et trente-neuf minutes,

Le conseil municipal de la ville de Fontaines-sur-Saône, dûment convoqué le vendredi 15 avril 2022, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de **Thierry POUZOL**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Marianne CREMILLIEU, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Emmanuel SANDRA, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Valérie MATTHYS, Michel MAZUEL, Alain MULABA, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Gérald WEISTROFF

Absents avec pouvoirs : 10

Marie-Colette BESSON donne pouvoir à Laurence BONHOMME
Isabelle BLANC-JOUVAN donne pouvoir à Valérie MATTHYS
Mylène CHARPENTIER donne pouvoir à Delphine CURIEUX
Farid HAMAILI donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Thierry LEBRUN donne pouvoir à Michel MAZUEL
Christèle LEBUY donne pouvoir à Sandra EMMANUEL
Martine MARCEL donne pouvoir à Géraldine THELIOL
Christine PLASSE-BOUTEYRE donne pouvoir à Sébastien TRINQUET
Pierre TEODORESCO donne pouvoir à Sandra EMMANUEL
Pascal VIGNON donne pouvoir à Patrick LEONE

Monsieur Thierry POUZOL, maire, préside la séance.

Constatant l'existence d'un quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, monsieur Sandra EMMANUEL comme secrétaire de séance.

Délibération 22/04/01– Demande de subvention à l'Etat (DETR) pour l'acquisition d'un véhicule électrique

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES :

Descriptif de l'opération :

Le conseil municipal a décidé de doter la commune d'un véhicule électrique Master E-TECH. La dépense d'investissement est estimée à 51 836,67 € HT.

La commune de Fontaines-sur-Saône, soucieuse des enjeux liés à la pollution atmosphérique, a entamé une politique d'acquisition de véhicules propres pour son service technique. C'est en ce sens qu'un premier véhicule électrique de marque Renault Kangoo a été acquis en 2020. Afin de poursuivre cette démarche, la commune souhaite à présent faire l'acquisition d'un deuxième véhicule électrique de modèle Renault Master, en remplacement de l'ancien Renault Master diesel, mis en circulation pour la première fois en 2008. Ceci permettra d'améliorer l'outil de travail des agents et de contribuer à la réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Planning prévisionnel de livraison :

Deuxième semestre 2022

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT en €	Commentaires
Coût de l'acquisition	51 836,67 €	
TOTAL	51 836,67 €	

RECETTES	HT en €	% du coût de l'opération	Commentaires
DETR - Préfecture	31 102,00 €	60,00%	Demande de financement à la Préfecture au titre de la DETR (Axe 2.2.2)
Autofinancement	20 734,67 €	40,00%	
TOTAL	51 836,67 €		

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire n°E-2022-6 du Préfet du Rhône relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2022,

CONSIDÉRANT l'axe 2 de la DETR relatif à la rénovation thermique, la transition énergétique et environnementale et le critère d'éligibilité 2.2 ayant trait à l'achat de véhicules électriques.

VU l'avis favorable de la commission Ressources en date du mardi 19 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

APPROUVE cette acquisition d'un véhicule électrique

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus évalué à 51 836.67 €

SOLLICITE une subvention à l'Etat (préfecture du Rhône) au titre de la DETR et précisément son axe 2 relatif à la rénovation thermique, la transition énergétique et environnementale et son critère d'éligibilité 2.3 ayant trait à l'achat de véhicules électriques, pour un montant de 31 102 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande et à l'encaissement de cette subvention.

Délibération 22/04/02– Demande de subvention à la Métropole pour l'aménagement du parc des Ronzières (plaine des jeux) à Fontaines-Saône

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES :

Descriptif de l'opération :

Ce projet consiste à réaménager le site de la plaine des Ronzières, qui est aujourd'hui occupé par un terrain de football, une piste cendrée l'entourant et des bâtiments publics tels que celui appelé « espace Ronzières ». Ce site s'étend sur une superficie d'environ 2,5 hectares, à mi-chemin entre le centre-bourg et le quartier des Marronniers à Fontaines-sur-Saône. La Saône est située à moins de 500 mètres à pied.

Malgré son positionnement à la jonction de tous les quartiers de la ville et à proximité d'espaces naturels, le statut actuel d'espace semi-ouvert du parc, dédié essentiellement à la pratique sportive ne permet pas la pleine exploitation de son potentiel de lieu de rassemblement autour d'activités de loisirs et d'agrément. Son usage se limite ainsi très majoritairement aux publics des écoles, du collège Jean de Tourmes situé à 300 mètres, et du club de football local.

Tout en maintenant ces différents usages et en l'élargissant autant que possible aux pratiques des collégiens de la Métropole, l'objectif du projet est d'ouvrir cet espace à tous les publics en proposant des services supplémentaires à la population par le biais d'infrastructures sportives nouvelles offrant diverses activités (nombreux modules de sports en pratique libre, aire de jeux non-générés, promenade, bancs...).

Un parc arboré occupant près de la moitié de la superficie totale y sera également créé. Les aménagements paysagers s'inscriront dans le prolongement des corridors écologiques marquants autour du site, en favorisant les essences locales et le respect des espèces (faune et flore) existantes, dans l'optique de connecter la Saône, les balmes et le plateau du Franc-Lyonnais, tout en offrant un espace propice à une plus grande biodiversité.

Sur l'autre moitié du site, un pôle sportif et de loisirs sera identifié : il se composera d'un terrain de football, d'un nouveau bâtiment multifonctions (vestiaires, club house, bureaux, salle d'activités et préau pour les enfants et jeunes inscrits dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement) et du bâtiment préexistant « espace Ronzières » (accueillant une salle polyvalente et un dojo). Ce bâtiment fera l'objet d'une rénovation énergétique exemplaire.

Au travers de ce projet, l'ambition est de créer un véritable lieu de rencontres, de croisements au cœur d'un système de reliance, tant des différents quartiers de la ville (du centre jusqu'aux secteurs des Marronniers, mais aussi vers les quais de

Saône) que des milieux naturels, s'inscrivant pleinement dans une logique de transition écologique, sociale et énergétique.

Planning prévisionnel de livraison :

- Notification des marchés de travaux estimées en juillet 2023
- De juillet 2023 à 2025, réalisation des travaux
- 2025, livraison estimée

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT en €	Commentaires
Coût des travaux	4 500 000,00 €	Selon estimation prévisionnelle: de l'assistance à maîtrise d'ouvrage fondée sur le programme transmis aux candidats pour construire leur offre
TOTAL	4 500 000,00 €	

RECETTES	HT en €	% du coût de l'opération	Commentaires
Métropole	1 000 000,00 €	22,22%	Demande de financement à la Métropole
Emprunt	1 750 000,00 €	38,89%	
Autofinancement	1 750 000,00 €	38,89%	
TOTAL	4 500 000,00 €		

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la Métropole de Lyon n° 2022-0928 du 24 janvier 2022 instaurant une nouvelle aide à l'investissement en direction des communes du territoire métropolitain,

VU l'appel à projets municipaux de la Métropole de Lyon dans le cadre d'aides à l'investissement 2022

CONSIDÉRANT que la Métropole entend subventionner d'une part les travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes d'infrastructures sportives et d'autre part les travaux de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux destinés à accueillir ou dédiés à un service à la population

VU l'avis favorable de la commission Ressources en date du mardi 19 avril 2022,

Monsieur le Maire se félicite de l'initiative de la métropole d'abonder à hauteur de 10 millions d'euros les financements des équipements communaux sur l'ensemble du territoire, qui pourront être utilisés par les collégiens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

CONFIRME l'approbation de cette opération d'aménagement du parc des Ronzières (plaine des jeux).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessus évalué à 4 500 000 €.

SOLLICITE une subvention à la Métropole de Lyon au titre des travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes d'infrastructures sportives et d'autre part des travaux de rénovation thermique, de transition énergétique ou de développement des énergies renouvelables des bâtiments municipaux destinés à accueillir ou dédiés à un service à la population, pour un montant de 1 000 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande et à l'encaissement de cette subvention.

Délibération 22/04/03-- Demande de subvention à la Région (contrat Région métropoles) pour la rénovation des peintures de l'église

Rapporteur : Patrick LEONE

Nomenclature ACTES :

Descriptif de l'opération :

Des travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Louis, sise place Carnot, construite en 1869 ont été menés entre 2009 et 2011 sur la charpente, la couverture, les vitraux, les éclairages intérieurs et extérieurs, ainsi que sur le système de chauffage.

La commune de Fontaines-sur-Saône souhaite aujourd'hui réaliser la rénovation des peintures intérieures et des peintures remarquables de l'Eglise.

Les peintures intérieures datent des années 60, elles sont très vieillissantes et se décollent par endroits.

En 2018, un diagnostic de rénovation a été mené par l'atelier Caroline SNYERS, spécialiste en rénovation de peintures remarquables.

En effet, des peintures remarquables d'Henry de Gaudemarais avaient été recouvertes à l'époque au niveau du cœur et des chapelles latérales.

Cet essai de rénovation fut concluant et montra non seulement que les œuvres cachées sous la peinture blanche étaient en bon état mais également que leur récupération et leur rénovation étaient tout à fait réalisables.

La commune souhaite aujourd'hui entreprendre les travaux de remise à jour et de restauration de ces éléments patrimoniaux remarquables afin de remettre en valeur le décor historique recouvrant l'ensemble du cœur et des chapelles latérales.

Cette campagne de restauration ferait l'objet de médiation auprès des publics intéressés par la présentation des peintures et de leur remise en valeur.

Sur le reste des murs de l'église (voûtes, dômes, travées et croisées, portes), une rénovation classique de la peinture intérieure est également prévue.

Planning prévisionnel de livraison :

Fin 2022 début 2023

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT en C	Commentaires
Coût de restauration des peintures remarquables	166 800,00 €	Superficie d'environ 230m ² de décor peint à dégager et 113m ² à restituer
Coût rénovation des peintures classiques	78 450,69 €	Superficie d'environ 2 065 m ²
Imprévus 5%	12 262,53 €	5% du coût estimatif des travaux (aléas + augmentation des matières premières)
TOTAL	257 513,22 €	

RECETTES	HT en C	% du coût de l'opération	Commentaires
Préfecture - DSIL	77 000,00 €	29,90%	Notification de la préfecture
Région - contrat métropole	77 253,97 €	30,00%	Demande de financement à la Région au titre du contrat région métropole
Autofinancement	103 259,26 €	40,10%	
TOTAL	257 513,23 €		

Mme Géraldine THELIOL demande pourquoi le diocèse ne participe pas. Monsieur le Maire et monsieur Grégory DEBOVE explique que la commune à la charge du bâti. Le diocèse pourra intervenir ultérieurement pour du mobilier par exemple ...

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales

VU le dispositif « Contrat Région métropoles » adopté par la Région Auvergne Rhône Alpes visant à apporter une aide à l'investissement aux communes de son territoire de moins de 30 000 habitants et situées au sein d'une des 4 métropoles.

CONSIDÉRANT que l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021 a accordé une subvention de 77 000 € pour ce projet de restauration des peintures remarquables et de rénovation des peintures classiques de l'Eglise de la commune.

CONSIDÉRANT que la Région Auvergne Rhône Alpes entend financer par son dispositif contrat Région métropoles les investissements sur des équipements et édifices culturels dont la rénovation d'églises non-classées

VU l'avis favorable de la commission Ressources en date du mardi 19 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

CONFIRME l'approbation de cette opération de restauration des peintures remarquables et de rénovation des peintures classiques de l'église de la commune

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessus évalué à 257 513,23 €.

SOLLICITE une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du « Contrat Région métropoles » au titre des investissements sur des équipements et édifices culturels dont la rénovation d'églises non-classées, pour un montant de 77 253,97 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande et à l'encaissement de cette subvention.

Délibération 22/04/04 – Demande de subvention à l'Etat (DETR) et la Région (contrat Région métropoles) pour l'acquisition d'un local à rénover à destination de services à la personne

Rapporteur : Patrick LEONE
Nomenclature ACTES :

Descriptif de l'opération :

La Ville souhaite acquérir des locaux appartenant à ce jour à Lyon Métropole Habitat, office public de l'habitat gérant plus de 600 logements sociaux sur la commune. Ce local de 82m² ainsi que trois stationnements en sous-sol sont situés dans la résidence « Les Hauts de Fontaines », secteur des Marronniers à Fontaines-sur- Saône.

Cette acquisition s'effectue dans le cadre de la politique volontariste menée depuis de nombreuses années, qui vise à la fois à mener un projet de renouvellement urbain aux Marronniers, mais aussi à renforcer les services de proximité sur le plateau. Ainsi, ces dernières années ont vu le renforcement du pôle socio-culturel de la Chardonnière, avec notamment la municipalsation et l'emménagement de l'école de musique, l'aménagement de la médiathèque des Marronniers, la création de la maison des projets, la dynamisation du relais d'assistants maternels, le soutien à la Maison des Loisirs et de la Culture, et le partenariat récent avec le club de boxe Fontaines Boxe Olympique. Également, l'ouverture de la structure information jeunesse « La Boussole », la rénovation des locaux du service d'animation jeunesse et la création du L@b Numérique au droit de la place Hervé Cornara témoignent de cette politique de long terme.

Au-delà des services municipaux et associatifs, la Ville souhaite agir pour répondre à d'autres besoins essentiels, tels que l'offre de services de proximité médicaux ou paramédicaux en faveur notamment des personnes âgées. Actuellement, en l'absence de cabinets médicaux dans le quartier des Marronniers les habitants doivent descendre jusqu'au centre-ville pour bénéficier d'une consultation. Le manque de médecins dans de nombreux territoires et quartiers est un enjeu national.

Si des contacts ont été pris par la commune avec des médecins et la communauté médicale territoriale, ces échanges n'ont pas abouti à ce jour. L'une des problématiques étant le peu de locaux disponibles à un loyer convenable, et assez grands pour répondre à la volonté des professionnels de se grouper.

Pour y remédier, la Ville exerce une veille active pour identifier des opportunités d'acquisition de locaux pouvant répondre en particulier à cette situation de désertification médicale.

Le projet d'acquisition de ces locaux disponibles permettrait de répondre à cet enjeu majeur. Au vu des besoins des professionnels de santé lorsqu'ils seront identifiés, des travaux d'aménagement et de rénovation seront entrepris.

Planning prévisionnel de livraison :

Signature de l'acte notarié à l'été 2022.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT en €	Commentaires
Coût de l'acquisition hors frais de notaire	123 000,00 €	Acquisition du local de 82 m ² + trois box en sous-sol
TOTAL	123 000,00 €	

RECETTES	HT en €	% du coût de l'opération	Commentaires
DETR - Préfecture	43 050,00 €	35,00%	Demande de financement à la Préfecture au titre de la DETR (Axe 1.1.1)
REGION - Contrat Région Métropole	36 900,00 €	30,00%	Demande de financement à la Région au titre du contrat région métropole
Autofinancement	43 050,00 €	35,00%	
TOTAL	123 000,00 €		

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire n°E-2022-6 du Préfet du Rhône relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2022,

VU le dispositif « Contrat Région métropoles » adopté par la Région Auvergne Rhône Alpes visant à apporter une aide à l'investissement aux communes de son territoire de moins de 30 000 habitants et situées au sein d'une des 4 métropoles.

CONSIDÉRANT l'axe 1.1 de la DETR relatif aux soutiens aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes, petites et moyennes et le critère de services à la personne

CONSIDÉRANT que la Région Auvergne Rhône Alpes entend financer par son dispositif contrat Région métropoles les investissements en vue de développer des services de santé à la population (aménagement pour l'accueil et le maintien de services médicaux hors maison de santé)

VU l'avis favorable de la commission Ressources en date du mardi 19 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

CONFIRME l'approbation de l'acquisition de locaux appartenant à Lyon Métropole Habitat comprenant un local de 82 m² ainsi que trois stationnements

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessus évalué à 123 000 €.

SOLLICITE une subvention à l'Etat (préfecture du Rhône) au titre de la DETR et précisément son axe 1.1 relatif aux soutiens aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes, petites et moyennes et le critère de services à la personne, pour un montant de 43 050 €.

SOLLICITE une subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du « Contrat Région métropoles » au titre des investissements en vue de développer des services de santé à la population (aménagement pour l'accueil et le maintien de services médicaux hors maison de santé), pour un montant de 36 900 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à la demande et à l'encaissement de cette subvention.

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h58.

La secrétaire de séance
Sandra EMMANUEL

Le Président
Thierry POUZOL